ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : équipements

Question écrite n° 61362

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les efforts menés par son ministère en terme de développement durable. Ainsi, un certain nombre d'administrations, ayant engagé une politique de verdissement, ont rénové leur flotte automobile. Cette réforme, allant du remplacement de l'attribution nominative de véhicules par la création de pool, à la mise en place de véhicules propres (GPL et électrique) ou à la création d'un parc de bicyclettes pour les courts trajets, permet de participer activement à la lutte contre la pollution atmosphérique, préoccupation majeure de nos contitoyens dans une ville comme Paris. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de participer à cette politique générale de l'Etat.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a, depuis 1998, engagé une politique très volontariste en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. En effet, l'action de rénovation du parc automobile s'est traduite par l'acquisition de quinze véhicules particuliers, de deux utilitaires équipés en GPL et d'un véhicule électrique. Ainsi, l'administration centrale dispose désormais d'une flotte propre à hauteur de 34 %.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61362
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2913
Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4265